

Rapport d'Orientations Budgétaires

2022

Sommaire

I – Contexte général.....	3
A – Les dotations et les indicateurs financiers.....	3
B – Les dotations de soutien à l’investissement.....	4
II – Situation financière de la commune.....	5
A – Le fonctionnement.....	5
1 – Les charges de fonctionnement.....	5
2 – Les dépenses de personnel.....	5
B – L’ état de la dette et l’évolution de l’épargne.....	6
C – L’investissement.....	7
III – Les orientations budgétaires pour l’année 2022.....	8
La section de fonctionnement.....	8
A – L’évolution des recettes.....	8
B – La prévision des dépenses de fonctionnement.....	10
C – Récapitulatif des principales recettes et dépenses de fonctionnement prévues pour 2022.....	11
La section d’investissement.....	12
A – Les recettes d’investissement.....	12
C – Les dépenses d’investissement.....	13
Budgets annexes.....	15
Budget annexe « Logement social ».....	15
Budget annexe « Lotissement Le Vallon ».....	16
Budget annexe « Lotissement Les Violettes ».....	17
Annexe 1 : Listing complet des demandes d’investissement par opération – hors emprunts, dépenses d’ordre et imprévues.....	18

MAJ 16/02/2022

I – Contexte général

Le débat d'orientations budgétaires est inscrit dans la loi dite ATR n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République. Il doit être présenté en conseil municipal dans les deux mois précédant le vote du budget, et fait l'objet d'une délibération distincte permettant d'attester de la tenue du débat.

Son objectif est de permettre à l'assemblée délibérante de débattre des choix budgétaires pour l'année à venir.

La loi de Finances pour 2022, adoptée le 30 décembre 2021 contient des éléments déterminants concernant les recettes des collectivités locales. Ainsi, il convient de s'y attarder pour saisir les modifications éventuelles à venir.

A – Les dotations et les indicateurs financiers

La Dotation Globale de Fonctionnement

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est maintenue à son niveau de 2021 à 26,8 milliards d'euros : 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal et 8,5 milliards d'euros pour les départements. Toutefois, des modifications sont effectuées entre les enveloppes qui composent cette dotation. En effet, la dotation de solidarité urbaine et la dotation de solidarité rurale augmentent chacune de 95 millions d'euros, et 4,3 millions d'euros sont dorénavant affectés à la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité. Cette dotation a été créée en 2019 et concerne les communes couvertes par une zone Natura 2000, un parc national ou un parc naturel marin. Le seuil d'écrêtement de la part forfaitaire de la DGF est également revu à la hausse, ce qui réduit le nombre de communes impactées par l'écrêtement.

Les indicateurs financiers

La loi de finances de 2022 élargit les recettes prises en compte pour le calcul du potentiel fiscal et financier, et financier agrégé servant de base de référence au calcul des montants prélevés et versés dans le cadre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales. Sont dorénavant comptabilisées :

- la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement dénommée couramment « DMTO » sur la moyenne annuelle des trois dernières années,
- la taxe locale sur la publicité extérieure de (N-2),
- l'imposition forfaitaire sur les pylônes électriques.

Le calcul de l'effort fiscal, utilisé pour mesurer la pression fiscale supportée par les ménages d'une commune, évolue également : sont désormais exclues du calcul les recettes fiscales perçues par l'intercommunalité, y compris la TEOM ou REOM et la TAFNB (taxe additionnelle au foncier non bâti). Cet indicateur intervient dans la répartition des dotations de solidarité rurale et urbaine (DSR et DSU), mais également dans la répartition du FPIC. Cela impactera majoritairement les communes pour lesquels les produits perçus des EPCI et syndicats sont importants.

L'évolution de ces critères est toutefois sans effet pour l'année 2022, en raison de la neutralisation des effets. Les conséquences de ces réformes seront mises en place progressivement entre 2023 et 2028.

B – Les dotations de soutien à l'investissement

Le gouvernement poursuit son soutien à l'investissement local. Les montants de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) sont maintenus à leur niveau de 2021 :

- 907 millions d'euros de DSIL,
- 1,046 million d'euros de DETR.

II – Situation financière de la commune

Le résultat global de l'année 2021 s'élève à **2 418 427,58 €** (contre 1 938 846,98 € en 2020), restes à réaliser compris.

L'épargne brute dégagée en 2021 est estimée à **1,838 millions d'euros**, soit un taux d'épargne brute de 27,9 %.

A – Le fonctionnement

Le budget 2021 a été marqué par une reprise de l'activité. Si l'année 2020 a été affectée par un arrêt du fonctionnement des services et de la vie économique pendant plusieurs semaines, l'activité s'est poursuivie sans interruption en 2021.

Le centre de loisirs et le restaurant scolaire ont été contraints à la fermeture pendant une semaine en avril 2021 suite à la mise en place de l'école à distance pour le primaire, avant les vacances scolaires d'avril, en raison de l'épidémie de Covid-19.

1 – Les charges de fonctionnement

Les dépenses générales, composées principalement des dépenses en eau, électricité, petit matériel, réparation et entretien des bâtiments, des véhicules et des machines, sont en augmentation de 18,6 % entre 2020 et 2021 (12,7 % entre 2019 et 2021) à **1,38 million d'euros** réalisé en 2021 (1,16 million d'euros en 2020 et 1,22 million d'euros en 2019).

Cela s'explique par la réalisation d'une activité sans interruption sur l'année, avec un rattrapage du retard pris sur l'année 2020. A cela s'ajoute également une légère inflation des prix.

2 – Les dépenses de personnel

Les charges de personnel ont augmenté de +177 mille euros, soit +6,9 % entre 2020 et 2021 (contre +9,6 % entre 2019 et 2020). Cette augmentation s'explique principalement par une hausse des remplacements liés aux arrêts maladies et maternité, l'augmentation du SMIC impactant la rémunération des agents de catégorie C, le recrutement d'agents à temps plein en remplacement d'un mi-temps à l'accueil de la mairie et au CCAS, et l'avancement d'échelon des agents.

Toutefois, un remboursement de charges de personnel par l'assurance en raison des divers arrêts des agents a été perçu pour 123 mille euros.

B – L' état de la dette et l'évolution de l'épargne

En 2021, **371 mille euros** de capital ont été remboursés, et **60 mille euros** d'intérêts ont été payés.

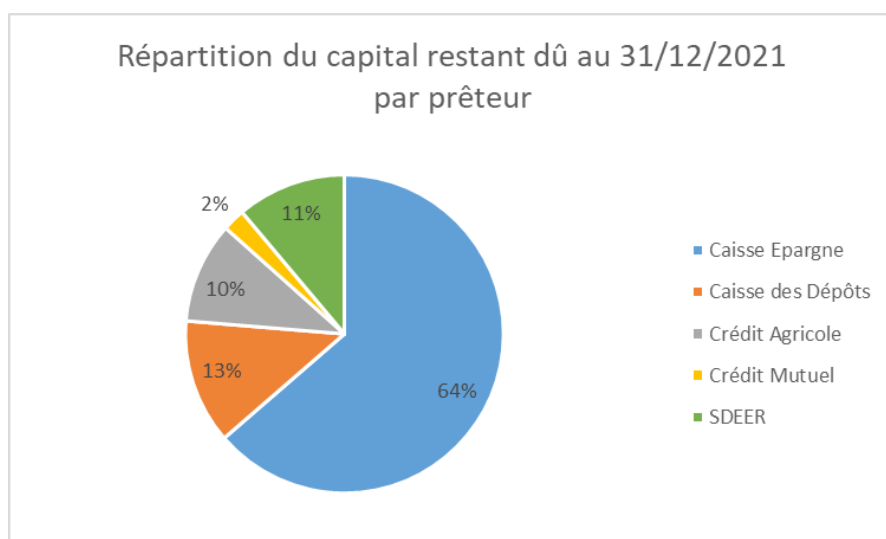
Aucun nouvel emprunt auprès d'établissements bancaires n'a été conclu en 2021, seuls des prêts au SDEER ont été comptabilisés pour **46 172,50 €**, relatifs au remboursement de travaux réalisés, sur 5 ans, sans intérêt.

L'emprunt à taux variable « Bilibor », pour lequel le taux variable appliqué était de 0 % depuis plusieurs années, a été refinancé en totalité auprès de la caisse épargne par un emprunt à taux fixe de 0 %, pour 374 922,73 €.

Suite à ce refinancement, il n'y a plus aucun emprunt à taux variable au 31 décembre 2021.

Le capital restant dû au 31 décembre 2021 s'élève à **2 276 877,07 €**, avec les emprunts au SDEER, contre 2 601 436,31 € au 31 décembre 2020.

Il se compose comme suit :



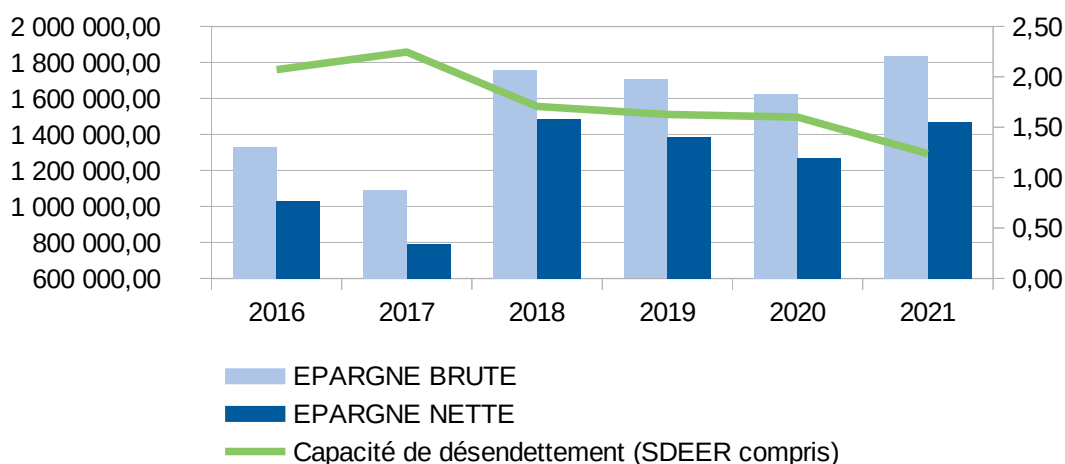
La capacité de désendettement au 31 décembre 2021 est de **1,24 an**, contre 1,60 an au 31 décembre 2020, ce qui est bien en deçà du seuil de prudence fixé à 8 ans.

Si l'épargne brute n'a jamais été aussi importante à **1,8 million d'euros**, (1,6 million d'euros en 2020), l'épargne nette dégagée est similaire à celle de 2018 à 1,46 million d'euros (1,27 million d'euros en 2020). En effet, l'annuité d'emprunt est de **431 mille euros** en 2021 contre 425 mille euros en 2020, soit le montant le plus important constaté depuis 2015.

Le montant important d'épargne brute s'explique principalement par la vente d'une propriété bâtie pour 330 000 € hors frais de notaire. Sans cette ressource, l'épargne brute est en baisse de 86 mille euros entre 2020 et 2021, en raison d'une augmentation plus importante des dépenses que des recettes : +11,7 % d'augmentation pour les dépenses, et +6,5 % pour les recettes (hors vente de la propriété bâtie).

Evolution de l'épargne

Budget principal



C – L'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **3,10 millions d'euros** pour 2021 contre 1,47 million d'euros réalisés en 2020.

Toutefois, les restes à réaliser en dépense et en recette de 2021 sont de **-592 mille euros**, dont 405 mille euros de travaux de voirie.

Les principales dépenses réalisées en 2021 sont :

- **936 mille euros** pour la construction de la salle multi-culturelle,
- **632 mille euros** de travaux de voirie,
- **187 mille euros** pour l'acquisition d'une parcelle avec les frais d'acte,
- **182 mille euros** de travaux de requalification du cœur de ville.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent, quant à elles, à **1,45 million d'euros** contre 1,73 million d'euros en 2020. Cette diminution s'explique par une baisse du FCTVA perçu et une réduction de l'excédent de fonctionnement capitalisé enregistré.

Les principales recettes réelles d'investissement en 2021 sont :

- **711 mille euros** d'excédent de fonctionnement capitalisé,
- **375 mille euros** pour le refinancement d'un emprunt (également en dépense),
- **215 mille euros** perçus au titre du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée,
- **132 mille euros** de Taxe d'Aménagement.

III – Les orientations budgétaires pour l'année 2022

Le budget principal de 2022 est estimé à **14,9 millions d'€**, soit à un montant supérieur au budget 2021 (14,2 millions d'€), en tenant compte de l'ensemble des demandes faites par les services en fonctionnement et en investissement.

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement est estimée à **8,4 millions d'euros**, dépenses imprévues comprises, soit un montant similaire à 2021.

A – L'évolution des recettes

Les recettes prévues au budget 2022 restent prudentes : **6,0 millions d'euros** de recettes réelles, contre 6,6 millions d'euros perçus en 2021. Toutefois, les recettes de 2021 comprennent la vente d'une propriété bâtie pour 330 000 €. En 2022, il n'est pas prévu de vendre des propriétés bâties ou non bâties.

Les recettes prévues pour 2022 sont :

- **4,44 millions d'euros** d'impôts et taxes

Les valeurs locatives des propriétés bâties sont augmentées de +3,4 % par la loi de finances pour l'année 2022, mais cela ne concerne pas les valeurs locatives des locaux professionnels. Une augmentation prudente de 2 % sur la fiscalité locale est estimée, soit une recette de 3,05 millions d'euros.

L'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire sont similaires à celles perçues en 2021, tout comme la taxe sur les pylônes électriques.

La taxe locale sur la publicité extérieure est estimée au montant moyen perçu annuellement, soit 380 mille euros.

Quant aux droits de mutation à titre onéreux, leur estimation est prudente car cela dépend du nombre et du montant des ventes réalisées sur la commune : 350 000 €, malgré l'enregistrement d'une recette de 495 mille euros en 2021.

- **510 mille euros** de produits des services et des domaines

Ce chapitre comprend les produits des autorisations d'occupation du domaine public pour les réseau de gaz, d'électricité, la convention conclue pour l'implantation de panneaux publicitaires. Il contient également les recettes induites par la facturation du restaurant scolaire et du centre de loisirs aux familles utilisatrices, ainsi que la billetterie des spectacles et les abonnements à la médiathèque.

Cette estimation est prudente, mais néanmoins similaire à la recette 2021 (535 mille euros).

- **838 mille euros** de dotations, subventions et participations

Une baisse de 5 000 € de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est prévue en raison d'une baisse continue enregistrée depuis plusieurs années.

Les autres recettes, liées à la subvention de la CDA de La Rochelle pour l'entretien du parc commercial de Beaulieu et la dotation pour la promotion de la lecture, sont estimées similaires à 2021.

Le reversement du SIVU l'Envol est réduit d'environ 40 mille euros par rapport à l'année précédente, et estimée à 22 mille euros, hors loyers et charges locatives de la crèche. En effet, à compter du 1^{er} janvier 2022, la CAF verse directement aux structures certaines subventions, le SIVU a donc moins de recettes à rétrocéder aux communes.

La subvention de la CAF pour le fonctionnement du centre de loisirs est également prudente et estimée à 60 000 €, contre une recette de 69 mille euros en 2021.

- **110 mille euros** pour les diverses locations : gîtes, salles, logements, crèche, ...
- **50 mille euros** pour le remboursement des charges de personnel en cas d'arrêt,
- **32 mille euros** sont également prévus pour l'annulation de factures du syndicat de voirie de 2016 et 2017, en raison d'une erreur de TVA affichée. La somme identique est prévue en dépense pour mandater les nouvelles factures pour un montant total identique, seul le montant hors taxe et celui de la TVA a été revu par le syndicat.

A cela s'ajoute la reprise du résultat de fonctionnement, estimée à **2 418 427,58 €** (2 582 269,09 € en 2020).

B – La prévision des dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à **5,3 millions d'euros** pour 2021, contre 5,1 millions d'euros prévus en 2020.

Les dépenses prévues sont les suivantes :

- **1,63 million d'euros** de dépenses générales (eau, électricité, réparation, alimentation, ...),

Une augmentation importante est prévue par rapport aux dépenses effectuées en 2020, en raison de l'augmentation du coût de l'électricité entre 25 % et 35 % selon les compteurs, l'inflation du coût du gaz, et l'accroissement des tarifs des entreprises en raison de l'inflation des matières premières.

32 000 € sont également prévus pour la ré-édition de factures de 2016 et 2017 par le Syndicat de Voirie, en vue de régulariser des montants de TVA.

- **3,00 millions d'euros** de charges de personnel, soit une augmentation de +9,7 % par rapport au réalisé de 2020.

Cette augmentation résulte de la prise en compte de la revalorisation de la rémunération des agents de catégorie C, et la prévision de crédits pour permettre le remplacement d'agents.

- **480 mille euros** de charges de gestion courante,

La subvention au CCAS augmente d'environ 15 mille euros, en raison du paiement de l'étude sur l'analyse des besoins sociaux, la hausse de la contribution au GCSMS, et l'augmentation des coûts du personnel. Elle est estimée à 123 mille euros.

La subvention versée au SIVU l'Envol est estimée à 121 mille euros.

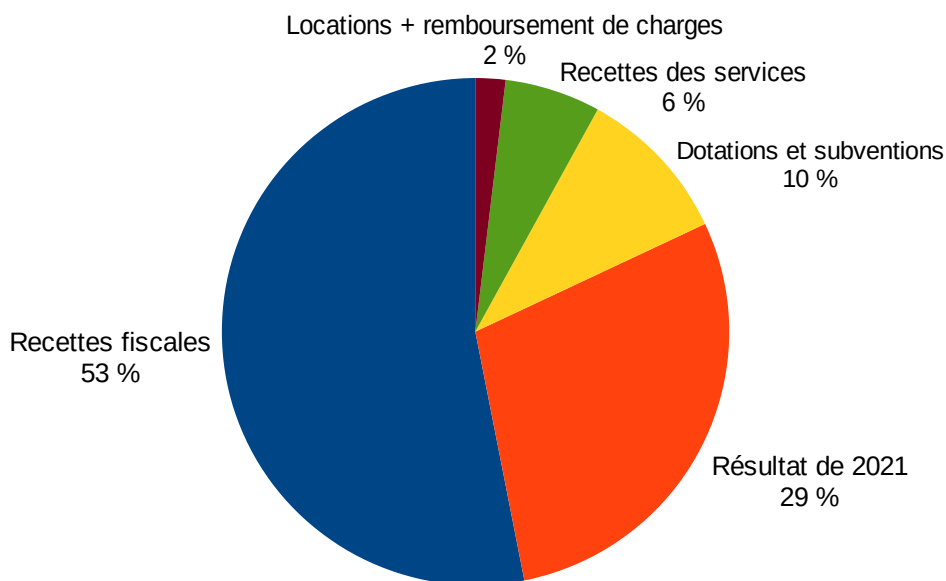
Les indemnités des élus sont similaires à celles de 2021 pour 135 mille euros, et 100 mille euros sont prévus pour le versement de subventions aux associations.

- **75 mille euros** de pénalités sur les logements sociaux manquants,
- **50 mille euros** d'intérêts d'emprunts et d'intérêts courus non échus,
- **30 mille euros** de cotisation au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et communales.
- **25 mille euros** en prévision de provisions, de titres à annuler sur les années précédentes, le versement d'une subvention au budget annexe Le Vallon, et l'inhumation d'indigents.

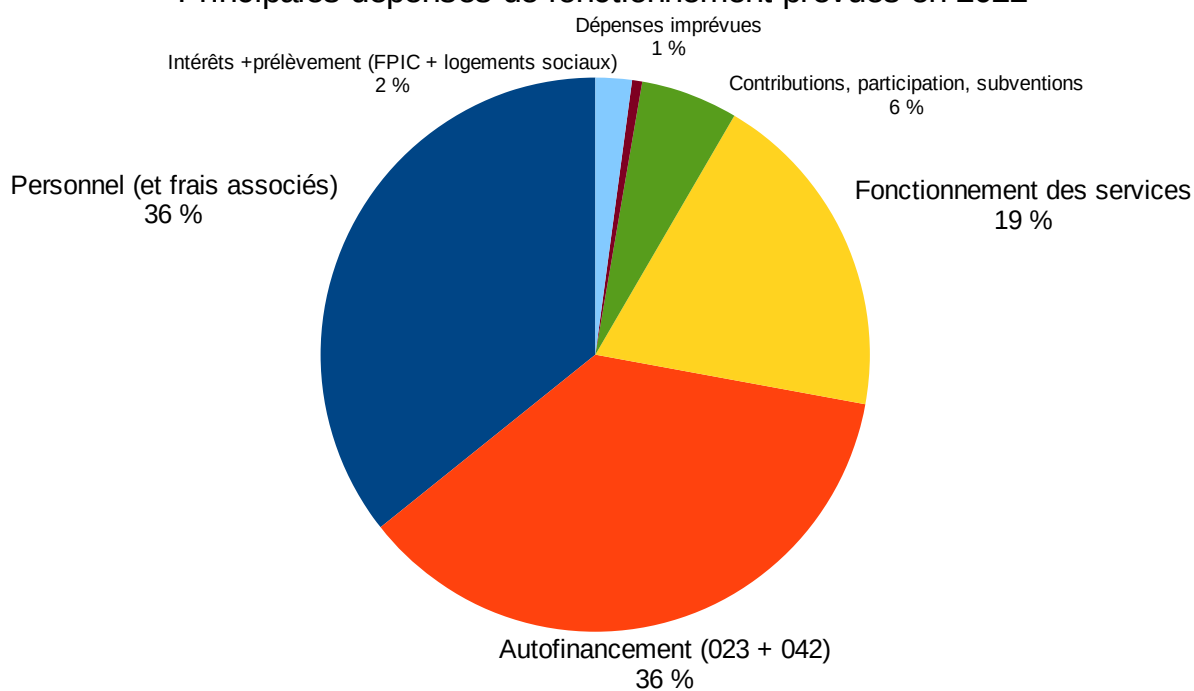
Sont également prévus **50 mille euros** en dépenses imprévues, permettant de faire face à des besoins impondérables au cours de l'année.

C – Récapitulatif des principales recettes et dépenses de fonctionnement prévues pour 2022

Principales recettes de fonctionnement prévues pour 2021



Principales dépenses de fonctionnement prévues en 2022



La section d'investissement

En tenant compte de l'ensemble des demandes formulées, la section d'investissement est estimée à **6,5 millions d'euros** pour 2022, contre 5,7 millions d'euros au budget 2021.

L'équilibre financier est respecté par la prévision d'un emprunt d'environ **425 mille euros**.

A – Les recettes d'investissement

Les principales recettes réelles d'investissement attendues pour 2022, outre l'emprunt d'équilibre financier, sont :

- **3,06 millions d'euros** d'autofinancement (virement de la section de fonctionnement et amortissements),
- **1,45 million d'euros** d'excédent de fonctionnement capitalisé (provenant du résultat de fonctionnement de 2021),
- **977 mille euros** de subventions pour la construction de la salle multi-culturelle (DSIL, CAF, Conseil Départemental, CDA de La Rochelle),
- **306 mille euros** de taxe d'aménagement,
- **160 mille euros** du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée,
- **50 mille euros** de subvention de la DETR 2018 pour les travaux du Cœur de ville,
- **39 mille euros** de prêts sans intérêt de la CAF dans le cadre de la subvention accordée pour la construction de l'espace Jeunes au sein de la salle multi-culturelle.

B – L'équilibre par l'emprunt

Si l'ensemble des demandes d'investissement est validé, il sera inscrit au budget un montant d'emprunt d'environ **425 mille euros**, pour garantir l'équilibre financier du budget.

Toutefois, un emprunt ne sera conclu que si cela s'avère nécessaire, au regard des dépenses et recettes effectuées au cours de l'année, et pour une somme qui pourra être inférieure au montant prévu.

Le montant maximal d'emprunt, préconisé sur la mandature, est de 4 millions d'euros. Il faut donc évaluer la conclusion de nouveaux emprunts au regard des investissements souhaités à court terme, mais également à long terme, pour permettre la réalisation des projets présents et futurs tout en garantissant la bonne santé financière de la commune.

Le dernier emprunt réalisé auprès d'un établissement bancaire a été conclu en décembre 2018 pour 800 mille euros.

La capacité de désendettement de la commune est de 1,24 an au 31 décembre 2021, ce qui est bien en deçà du seuil de prudence fixé à 8 ans.

C – Les dépenses d'investissement

Le remboursement des annuités de la dette est estimé comme suit pour 2022 : **50 mille euros** d'intérêts et **348 mille euros** de capital, soit une annuité globale de **398 mille euros**, contre 431 mille euros en 2021.

L'autorisation de programme avec crédits de paiement (APCP) pour la création de la salle multi-culturelle sera actualisée au regard des paiements effectués en 2021. L'enveloppe totale de **4 000 000 €** ne sera pas modifiée. Seuls tous les crédits non consommés seront portés au budget 2022 :

- 2020 : **156 887,13 €** (montant réalisé),
- 2021 : **935 709,65 €** (montant réalisé),
- 2022 : **2 907 403,22 €**.

Depuis la reprise de la compétence GEPU – Gestion des Eaux Pluviales Urbaines par la CDA de La Rochelle, la commune doit s'acquitter d'une attribution de compensation auprès de la CDA pour contribuer aux travaux de rénovation des réseaux, et ce pour **33 884 €** par an.

Cette dépense est donc prévue au budget de 2022, tout comme **50 000 €** de dépenses imprévues pour faire face à des besoins en cours d'année.

Outre les dépenses d'investissement d'ordre, le remboursement du capital de la dette, l'attribution de compensation négative d'investissement, et les dépenses imprévues, les demandes d'investissement pour 2022 sont les suivantes :

Opération	Intitulé	RAR 2021	Nvx Crédits	Estim BP 2022
208	Mairie	21 210,00	127 500,00	148 710,00
209	Locaux scolaires	33 129,40	27 590,00	60 719,40
210	Aires de jeux	2 035,44	32 000,00	34 035,44
213	Cimetière	1 527,35	0,00	1 527,35
223	Salle polyvalente	0,00	65 000,00	65 000,00
224	Tourtillère	5 348,24	5 000,00	10 348,24
225	Bibliothèque	7 839,09	32 174,00	40 013,09
227	Locaux sportifs Tourtillère	12 420,94	8 700,00	21 120,94
228	Eglise	0,00	6 500,00	6 500,00
229	Salle Filippi	0,00	4 000,00	4 000,00
230	Maison de l'Enfance	40 295,00	160 220,00	200 515,00
231	Acquisition de mobilier et de matériel	10 467,88	103 700,00	114 167,88
234	Site internet	0,00	15 000,00	15 000,00
235	Travaux de voirie	404 696,02	829 000,00	1 233 696,02
237	Salle multi-culturelle	0,00	2 907 403,22	2 907 403,22
238	Police	8 108,71	0,00	8 108,71
253	Gîtes de la Tourtillère	0,00	154 300,00	154 300,00
259	Restaurant scolaire	0,00	4 000,00	4 000,00
260	Logements 1 rue de baillac	0,00	21 500,00	21 500,00
263	Salle de l'harmonie	0,00	6 000,00	6 000,00
266	Maison du Puilborain	0,00	5 000,00	5 000,00
269	Requalification du Cœur de Ville	8 299,18	2 000,00	10 299,18
270	Aménagement espaces verts	7 220,09	71 000,00	78 220,09
273	Centre de Loisirs	6 155,11	13 850,00	20 005,11
X	Dépenses hors opération	37 460,80	27 000,00	64 460,80
TOTAL DES TRAVAUX ET ACQUISITIONS DEMANDEES		606 213,25	4 628 437,22	5 234 650,47

Les demandes d'investissement listées ci-dessus doivent encore être examinées puis sélectionnées avant d'être proposées au budget primitif (voir « [Annexe 1](#) » pour le détail des demandes d'investissement).

Si le montant d'emprunt d'équilibre peut paraître faible au regard du montant de l'investissement, il convient de rappeler que la totalité des subventions attendues pour la création de la salle multi-culturelle et de l'espace Jeunes sera inscrite au budget 2022, sans la garantie qu'elles soient toutes versées au cours de l'année. En effet, il y a souvent un décalage entre la fin des travaux et la perception du solde des subventions, conditionnée à la réception et au paiement complet des travaux.

Ainsi, si toutes les dépenses d'investissement sont réalisées, il est possible que la commune ait besoin de souscrire une ligne de trésorerie pour couvrir ses dépenses courantes dans l'attente du versement des subventions attendues.

Budgets annexes

La commune de Puilboreau possède 3 budgets annexes dotés de la simple autonomie financière.

Budget annexe « Logement social »

Le budget annexe « Logement Social » comprend la gestion d'un logement social.

Ainsi, pour 2022 il est estimé des recettes induites par les loyers perçus : **6 706,44 €**, et des provisions pour effectuer des réparations et améliorations sur cet habitat : **11 384,17 €** en fonctionnement et **41 296,31 €** en investissement.

Des crédits sont également prévus pour rembourser l'emprunt conclu : **2 600 €** pour le remboursement du capital et **700 €** pour le paiement des intérêts.

L'amortissement d'investissement antérieur est également prévu pour **4 500 €** en dépense de fonctionnement et recettes d'investissement.

Avec la reprise des résultats de l'année précédente estimés à **9 877,73 €** en fonctionnement et **39 396,31 €** en investissement, le budget sera équilibré et est estimé comme suit pour l'année 2022 :

- Section de fonctionnement : **16 584,17 €**,
- Section d'investissement : **43 896,31 €**.

Budget annexe « Lotissement Le Vallon »

L'ensemble des travaux du lotissement a été soldé en 2021.

Pour 2022, sont à prévoir les crédits nécessaires pour le règlement du solde de la maîtrise d'œuvre pour **1 500 €**, et le paiement de la coordination de sécurité SPS pour **500 €**.

Le résultat budgétaire de l'année 2021 est de **-0,35 €** après le versement d'une première subvention du budget communal de 10 977,99 €.

Les dernières dépenses à effectuer seront financées par une seconde subvention du budget communal pour un montant maximum de **2 000,35 €**. La subvention réellement versée dépendra du montant exact des dépenses réalisées au cours de l'année pour permettre une clôture de ce budget à 0 €, au cours de l'année ou au plus tard le 31 décembre 2022.

Avec les écritures de stocks, nécessaires à la tenue d'un budget de lotissement, le budget sera donc équilibré comme suit :

- Section de fonctionnement : **4 010,35 €** dont 2 000 € d'écritures de constat de stocks en dépenses et en recettes,
- Section d'investissement : **2 000 €** d'écritures de constat de stocks en dépenses et en recettes.

Budget annexe « Lotissement Les Violettes »

En 2021, l'étude de l'architecte a débuté mais aucune facture n'a été réglée. Pour cette nouvelle année, les travaux doivent débuter et les premiers terrains seront également mis en vente.

Ainsi, les travaux et la maîtrise d'œuvre, estimés à 300 000 €, seront financés par la vente des terrains pour un même montant.

Avec les écritures de stocks, nécessaires à la tenue d'un budget de lotissement, le budget sera donc équilibré comme suit :

- Section de fonctionnement : **600 010 €** dont 300 000 € d'écritures de constat de stocks en dépenses et en recettes,
- Section d'investissement : **300 000 €** d'écritures de constat de stocks en dépenses et en recettes.

Annexe 1 : Listing complet des demandes d'investissement par opération – hors emprunts, dépenses d'ordre et imprévues

N° opérat°n	Intitulé opérat°n	Service	Restes à réaliser (RAR)	Demandes pour 2022	TOTAL (RAR + nouvelles demandes)	Objet
SANS OPÉRATION			37 460,80	27 000,00	64 460,80	
				27 000,00		Achat des terrains + frais de notaire + bornage - Piste cyclable de Grammont
208	MAIRIE		21 210,00	127 500,00	148 710,00	
				5 500,00		Réfect°n sol mairie
				20 000,00		Remplacement Verrière
				30 000,00		Restructurat°n de l'accueil
				45 000,00		Serveur informat°que 22 000 € 11 Postes informat°ques à changer 2 écrans supplémentaires - pour permette le travail de 2 agents en double écran
				22 000,00		Panneau d'aff°age électronique tactile légale 15 000 € panneau extérieur 7 000 € panneau intérieur
				2 000,00		4 chaises de bureau pour les nouveaux agents et nouveaux postes + anciennes chaises à remplacer
				3 000,00		Remplacement du mobilier de bureau un peu grand au regard des nouveaux bureaux pour Etat-Civil + Urba/Compta
209	ECOLLES		33 129,40	27 590,00	60 719,40	
	MATERNELLE			2 210,00		2 ordinateurs pour GS1 et GS3 + 1 boîtier
				5 000,00		Renouvellement du photocopieur - acheté en 2016
	ELEMENTAIRE			3 000,00		3 ordinateurs
				5 000,00		Renouvellement du photocopieur - acheté en 2016
	MATERNELLE			1 900,00		Installat°n alarme incendie dans la 7ème classe
				2 000,00		Peinture des façades
	ELEMENTAIRE			3 500,00		Travaux d'étanchéité suite infiltrat°ns - Bâtiment Aix
				1 500,00		Travaux d'étanchéité suite infiltrat°ns - Bâtiment Ré
				780,00		Installat°n d'un KIT GSM - Ascenseur - Ecole Elémentaire
				1 200,00		Remplacement de rideaux - Bâtiment Ré
				1 500,00		Pose d'un bandeau sur le portail entre le restaurant scolaire et la salle de l'Harmonie
210	AIRES DE JEUX		2 035,44	32 000,00	34 035,44	
				32 000,00		Jeux extérieurs ou street workout
213	CIMETIERE		1 527,35	-	1 527,35	
223	SALLE POLYVALENTE			65 000,00	65 000,00	
				65 000,00		travaux façade intérieur et extérieur (marché à prévoir)
224	LA TOURILLERE - SITE		5 348,24	5 000,00	10 348,24	
				5 000,00		Château, reprise des chénaux et des vélux
225	MEDIATHEQUE		7 839,09	32 174,00	40 013,09	
				9 590,00		Remplacement 4 ordinateurs (5 ans)+ Bornes Wi-fi(Cyber-local) + installat°n Wi -fiinterne : 7200 € + 850 € + 1540 €
				400,00		Remplacement réfrigérateur pour personnel (actuellement ancien réfrigérateur des gîtes)
				7 084,00		Mobilier : Perspectives : 2 cuves Bd adulte pour mobilier existant : 570,00 € TTC Quadra : remplacement panneau d'aff°age intérieur : 170,00 € TTC Mobidecor : 2 fauteuils orchestre - revêtement tissu enduit pour normes covid : 1 820,00 € Schlapp : 3770 € HT soit 4 524 € : 2 bacs 4 cases pour albums avec 2 cadres : 1 180,00 1 bac bois pour langue étrangère : 400,00 4 Panneaux verre bout de travée pour pose signalét°que jeunesse : 2 190,00
				1 600,00		Matériel d'animat°n pour pette enfance (lien avec Bébés bouquinent)- Conte en sac (400,00 €) et contes en tapis (1200,00 €)
				5 000,00		Renouvellement du photocopieur - acheté en 2017
	BATIMENT			6 000,00		Remplacement velux/Stores
				2 500,00		éclairage LED (remplacement des lumières)

N° opérat°n	Intitulé opérat°n	Service	Restes à réaliser (RAR)	Demandes pour 2022	TOTAL (RAR + nouvelles demandes)	Objet
227	LA TOURTILLERE - LOCAUX		12 420,94	8 700,00	21 120,94	
	BAT			3 500,00		rideau métallique coté rugby et grille de protect°n anti-intrusion
	BAT			5 200,00		Nettoyage salle de tennis + reprise toiture extérieure
228	EGLISE			6 500,00	6 500,00	
				6 500,00		Reprise de la toiture
229	SALLE FILIPPI			4 000,00	4 000,00	
				4 000,00		Reprise de la toiture (infiltrat°ns)
230	MAISON DE L'ENFANCE		40 295,00	160 220,00	200 515,00	
				50 000,00		Matériel (tables, armoires, ...) pour la salle mutualisée entre la crèche et l'île aux enfants
				720,00		Installat°n d'un kit GSM sur l'ascenseur de la maison de l'Enfance
				10 000,00		Remplacement des baies vitrées qui fuient - Centre de Loisirs
				8 500,00		Remise aux normes de l'interphone de la crèche
				70 000,00		Marchés de travaux pour la salle multi-activités
				21 000,00		6 000 € pour l'achat des radiateurs 15 000 € de travaux réalisés par des entreprises hors marchés sur la salle multi-activités
231	ACQUISITION MATERIEL E		10 467,88	103 700,00	114 167,88	
	COMMUNICATION			20 000,00		Déploiement du nouveau logo : fbcage des véhicules , panneaux de ville, ...
				2 000,00		Renouvellement des 4/5 banderoles extérieures avec nouveau logo
				1 300,00		800 € Equipement vidéo (caméra, micro cravate et trépied) 500 € drone
	ESPACES VERTS			2 500,00		Taille haie télescopique, débroussaieuse, pett souffleur - en thermique
				2 000,00		Taille haie, pette élagueuse - en électrique
				7 000,00		Herse étrille (avec peigne, rouleau, griffes) pour aplanir, défeutrer et nettoyer les espaces engazonnés
				500,00		Cuve d'arrosage complète (moteur, raccords, tuyaux, ...)
				40 000,00		Tondeuse STADES, en remplacement de la John Deer (1 227h et reprise possible pour 7 000 €)
	VOIRIE			2 700,00		Bétonnière
				1 000,00		Niveau laser
				700,00		compteur d'arpentage véhicule
				20 000,00		Machine à peinture routère
	BATIMENT			2 500,00		3 aspirateurs et sacs
				1 500,00		Machine à imprimer les banderoles
234	SITE INTERNET			15 000,00	15 000,00	
				15 000,00		
235	TRAVAUX DE VOIRIE		404 696,02	829 000,00	1 233 696,02	
				190 000,00		Requalibrage rue des lauriers
				150 000,00		Réfect°n de la partè basse de la rue de Guyenne
				200 000,00		Parking de la Tourtillère
				40 000,00		Réfect°n rue porte joie
				50 000,00		Trottoirs rue des riffsudes rue de la fromagère (partè basse)
				30 000,00		Impasse de la descenderie (traitement pluvial)
				35 000,00		Etudes : - Sonneterie - Moulin - Erables (réfect°n quartèr) - Rue des fleurs - Moulin des Justtes - stat°nnement - Pistes cyclables diverses (grammont, Périgny, Dompierre, St Xandre) - Lotissement Bruyères - Cour du Périgord - Chemin des maures - Rue du fef de la mare - Bornage rue des vignes
				50 000,00		Dépenses de voirie imprévues
				20 000,00		Signalisat°n verticale
				15 000,00		Signalisat°n horizontale (chaucidou et parking en encoche) Rue corneille notamment
				15 000,00		SDEER - Renouvellement des candélabres
				30 000,00		SIL - Signalisat°n d'Informat°n Locale -panneaux d'informat°n des équipements
				4 000,00		Etude pour l'aménagement de pistes cyclables - Pour projet commun Itinéraire cyclable Nord /Ouest - en lien avec la CDA
237	LES VIOLETTES		-	2 907 403,22	2 907 403,22	
				2 907 403,22		Maîtrise d'œuvre + travaux - Salle multi-culturelle et espace Jeunes

N° opérat°n	Intitulé opérat°n	Service	Restes à réaliser (RAR)	Demandes pour 2022	TOTAL (RAR + nouvelles demandes)	Objet
238	POLICE		8 108,71	-	8 108,71	
253	LA TOURTILLERE - GITES			154 300,00	154 300,00	en se basant sur 300 € le m² et 1000 € de matériel par gîte
				41 500,00		Réfect°n des petits gîtes
				88 800,00		Réfect°n des grands gîtes
				6 000,00		Réfect°n des volets façades
				18 000,00		Réfect°n fenêtres gîtes
259	RESTAURANT SCOLAIRE			4 000,00	4 000,00	
				4 000,00		Remplacement lave-vaisselle à la Maternelle
260	LOGEMENTS 1 RUE DE BAILLAC			21 500,00	21 500,00	
				15 000,00		Réfect°n façade Logement 1 et 2 Rue de Baillac
				6 500,00		Réfect°n façade Logement 1 et 2 Rue de Baillac
263	SALLE DE L'HARMONIE			6 000,00	6 000,00	Salle de l'harmonie
				6 000,00		Travaux façade salle de musique - Tourtillère
266	MAISON DU PUILBORAIN			5 000,00	5 000,00	
				5 000,00		Renouvellement du photocopieur - acheté en 2017
269	CŒUR DE VILLE		8 299,18	2 000,00	10 299,18	
				2 000,00		Paieement de la maîtrise d'œuvre - Solde du marché
270	ESPACES VERTS		7 220,09	71 000,00	78 220,09	
				43 000,00		Aménagement du Jardin Escoffier
				3 000,00		Aménagement de l'extérieur du cimetière (fn)
				5 000,00		Aménagement du quartier des vergers (fn)
				20 000,00		Travaux de la mare aux grenouilles - Parc de la mairie
273	CENTRE DE LOISIRS		6 155,11	13 850,00	20 005,11	
				1 500,00		remplacement de 2 ordinateurs portables de la direct°n
				650,00		Chaise de bureau
				5 000,00		Mobilier adapté pour les enfants de maternelle : tables à roulettes 5 cotés, miroir, planificateur de jour , panneau en liège, meuble de rangement pour bacs + bacs, armoire à matériel, armoire à matériel pliant, tapis émot°n , chaises, bancs
				900,00		Matériel adapté pour les activités physiques : tapis motricité, activités
				4 000,00		parcours jeu extérieur, cour des enfants de + 6 ans
				800,00		Canapé, espace des enfants de + 6 ans
				1 000,00		cabanes de rangement extérieur
Travaux d'investissement			606 213,25	4 628 437,22	5 234 650,47	